

tion des institutions sociales, spécialement aux actes de persécution, et combat de tous, depuis le petit clerc jusqu'à l'évêque, contre tous les actes législatifs qui visent à la la déchristianisation des peuples baptisés ;

3o Union de tous, clergé et fidèles, à l'épiscopat, mais pour le combat, mais pour la croisade que prêche Léon XIII contre les mesures de persécution ; par conséquent, insuffisance de la défense qui ne s'effectue que par la pratique lucrative d'une charité paresseuse, destructive de la vérité ou incapable de la défendre.

Voilà ce que Rome dit, non pas seulement à quelques oreilles mais *Urbi et Orbi* ; voilà la consigne du Pape, telle qu'elle résulte implicitement de toutes les Encycliques, formellement de l'Encyclique *Sapientie christiana*, solennellement de l'Encyclique aux Français, spécialement de quelques lettres latines et d'une foule d'allocutions.

Sur ces trois points, non-seulement la négation est impossible ; mais la distinction, l'équivoque ou la réserve seraient mal venues. Le programme du Pape contient trois règles de conduite ; il s'impose avec une autorité certaine et souveraine ; tous sans exception, prêtres, fidèles, doivent s'y soumettre. En accepter une part pour omettre l'autre, peut-être pour rejeter le mot d'ordre militant, c'est distinguer là où le Pape ne distingue pas ; c'est manquer à la piété et à la foi ; c'est faire acte particulier de libre examen, ou, au moins, revenir à toutes ces pratiques tortueuses et si justement condamnées, du Jansénisme.

Le Pape, sans doute, n'est pas seulement le docteur infaillible des chrétiens ; il est encore le directeur des consciences, et le souverain pontife, chef de l'Eglise. A tous ces titres, il n'a droit qu'à une plus stricte obéissance. Personnellement, les consignes qu'il donne comme docteur, il peut, comme chef suprême du gouvernement ecclésiastique, les modifier. Placé au gouvernail de la barque apostolique, il observe les astres propices, il interroge les flots et les vents, il cingle vers le rivage de l'éternelle vérité et tâche d'éviter tous les écueils. Dans la manœuvre quotidienne, tout en sauvegardant les principes, il en détermine souverainement l'application. Pour ses rapports avec les gouvernements, cet art d'attempérer la conduite aux règles, est même une institution permanente. J'admets, sans discussion, comme facteur dans le gouvernement de l'Eglise, la politique ; je sais même que Léon XIII appartient hautement à la catégorie des papes diplomates ; et je ne serais pas surpris que, sous l'impression des événements, le Pontife pût modifier dès le lendemain, les consignes de la veille.

Mais ce que le Pape peut et même doit parfois, il le peut *seul*.